REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N°

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite â l'Avis Général de Passation des Marchés publics dans le Journal des Marchés Publics n° en date du et .

2. Le sollicite de la part des candidats intéressés des offres et des candidatures sous plis fermés pour fournir
" ". Les sont réparties en lots. .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics en ses articles 35 , 63 et 67 en vue de la passation de marché « Contrat-cadre » conclu .

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
- Nom du Responsable :
- Fonction: Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse:
- E-mail:

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offre, version éléctronique, doit êtres retiré auprès du moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :
- Lot 3CPX006: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 3CPX006: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 3CPX006: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 3CPX006: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 3CPX006: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 3CPX006: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

libellé au nom de l'Agent Comptable de L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés).

6. Les plis devront parvenir à au plus tard le à locales et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. La garantie de soumission n'est pas requise.

9. Les titulaires du contrat-cadre issu du présent appel d'offres seront ultérieurement invités à participer à la passation des marchés subséquents.

à ..... Le _ _/_ _/_ _ _ _

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

